



Pithiverais

Communauté de Communes

Un territoire qui rayonne

accueil@ccdp.fr - 02 38 32 76 10

5 route de Toury ZA le Moulin de Pierre • 45300 Pithiviers-le-Vieil

www.ccdp.fr   



A.C.E ASSAINISSEMENT
Assistance. Contrôle. Etude

FORMULAIRE A.N.C N°1

Formulaire de demande de mise en place d'une filière d'assainissement non collectif

Cadre réservé au service Public d'Assainissement Non Collectif « SPANC »

Date de reception de la demande :

Numéro de dossier du SPANC :

Partie I : Informations générales

Nature de la demande

Vous utilisez ce formulaire dans le cadre :

d'une demande de permis de construire d'une construction neuve

N° du permis :

Date de dépôt du permis :

d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (agrandissement, transformation)

N° du permis :

Date de dépôt du permis :

de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire

d'une modification du projet d'installation suite à une précédente conclusion du SPANC

Référence du dossier de la précédente demande :

Coordonnées du demandeur (adresse et lieu de facturation)

Nom et prénom (s) ou dénomination du propriétaire :

Date et lieu de naissance :

Adresse(s) :

Code Postal : Commune :

Tél: Portable :

Adresse électronique :

Etat des lieux de l'existant

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Détails des éléments à conserver :

.....
.....
.....
.....
.....

Mode d'alimentation en eau potable

Mode d'alimentation en eau potable :

Présence d'un captage privé (prélèvements, puits, forage) à proximité de l'installation prévue (Il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine) ?

Si oui, l'ouvrage est-il déclaré (tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à la consommation à usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'Environnement, est déclaré en Mairie) ?

.....

-l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

-l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ?

-la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 m ?

N.B. : la création de l'installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Destination des eaux pluviales

Sont-elles collectées indépendamment des eaux usées (si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre) ?

Si oui, quelle est leur destination ?

.....
.....
.....
.....

Caractéristiques de la parcelle

Surface totale de la parcelle :	m ²	Surface disponible pour l'installation.....	m ²
Pente existante :	< 5 %	de 5 à 10 %	> 10 %
Appréciation de la nature du sol, est-il à dominante :			
Argileuse :	sableuse :	Limoneuse :	
Présence de la roche à moins de 1 m de la surface de sol ? :			
Présence d'une nappe souterraine ? :			
Si oui, précisez la profondeur en période de haute eau : m			
N.B. : Si nappe d'eau présente à moins de 1 m du fond de fouille (hors niveau exceptionnel de fouille), une dalle d'amarrage peut être nécessaire.			
Terrain en zone inondable ? :			
Terrain dans un périmètre de protection d'un captage d'eau ? :			
Si oui, s'agit-il d'un périmètre de protection rapproché ou éloigné :			
Le périmètre de protection présente-t-il des contraintes par rapport à l'assainissement ? :			
Si oui, lesquelles :			
Accès contraignant à la parcelle ? :			
Si oui préciser les contraintes d'accès :			
.....			

Partie III : Caractéristiques de la filière d'assainissement projetée

Caractéristiques traitement primaire (seulement pour les filières dites classiques)

Est il prévu d'installer :

- Fosse toutes eaux (si oui , volume et matériaux) :
.....
.....
- Bac à graisses (si oui , volume et matériaux) :
.....
.....
- Toilette sèche (si oui Le cas échéant, renseigner dans le formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, les traitements primaire et secondaire et l'évacuation des eaux ménagères et Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligations réglementaire) :
.....
.....

Traitement secondaire (seulement pour les filières dites classiques)

Est-il prévu d'installer un traitement secondaire ?

Si oui, indiquer le type de traitement secondaire et ses dimensions :

.....

.....

.....

Respecte t'il les distances de :

3m des limites de propriété :3m des arbres :

5m des bâtiments d'habitations :

35 m d'un puits destiné à la consommation :

Filière agréée

Est-il prévu d'installer une filière agréée ?

Si oui, indiquer la marque, le modèle, matériaux et sa capacité de traitement :

.....

.....

.....

.....

Poste de relevage

Est-il prévu d'installer un poste de relevage ?

Si, oui indiquer son emplacement dans la filière :

Ventilation

Est-il prévu d'installer une ventilation primaire ?

Si oui, indiquer le DN et sa position dans l'immeuble :

.....

Est-il prévu d'installer une ventilation secondaire DN 100 avec un extracteur statique ?

Si oui, est-elle prévu au faîtage :

Si non indiqué son emplacement :

.....

Exutoire dans le cadre d'une filière drainé

Est il prévu une évacuation des eaux usées traitées en sortie du traitement secondaire ou d'une filière agréée ? :

- Si oui indiquer le type d'exutoire et éventuellement son dimensionnement :

.....
.....
.....
.....
.....

Si l'évacuation se fait à l'extérieur de la parcelle merci de joindre l'autorisation écrite du gestionnaire du réseau ou du propriétaire au dossier.

Partie IV : Documents et réglementations

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Etude de sol avec définition de dimensionnement et d'implantation de filière.
- Un plan de situation au 1/10000ème
- Un plan de situation au 1/2000ème
- Un plan de masse au 1/200ème sur lequel figurent l'immeuble, les limites de propriétés, la filière ANC projetée les canalisations et les ventilations.
Le cas échéant : préciser également la position du poste de relevage, de l'exutoire, des puits et des arbres à proximité du traitement sur les plans de masse.
- Un plan de masse avec le descriptif intérieur du bâtiment (uniquement pour les constructions neuves).

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE :

Le Propriétaire S'ENGAGE à n'effectuer aucun travaux avant l'obtention d'un avis favorable sur la conception de son projet par le SPANC.

A informer le SPANC de toute modification du projet.

A respecter le règlement de service du SPANC.

A régler les frais afférents aux différents contrôles à l'ordre du TRESOR PUBLIC sur présentation de la facture émise par la Communauté de Communes du Pithiverais :

- Dossier de conception instruit uniquement sur dossier, sans déplacement du contrôleur – montant : 130,00 Euros TTC.
- Contrôle de l'installation réalisée avec visite sur site – montant : 130,00 Euros TTC.

Signature et date du demandeur :